



SEANCE DU 14 OCTOBRE 2021

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 26
Votants : 28
Pour : 28
Contre : /
Abstentions : /

Objet :
**Fixation des
indemnités versées
pour l'exercice des
mandats
municipaux**

DELIBERATION N° 2

L'an deux mille-vingt-un, le quatorze octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 8 octobre 2021

Membres présents : F.GONZALEZ - MJ ROQUES - G.LASSABE - M.EVENE-MATEO - J.DOS SANTOS - L.GUYONNIE - P.ACEDO - S.DARRIGUES - JM GUTIERREZ - C.DUFOUR - A.DARTIGUES - J.WEBER - J.DARRIGADE - S.PUYO - C.DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - A.VALETTE - B.GERY - E.DEITIEUX - MA THEBAUD - CH.MARTIN - M.BECRET - H.ETCHENIQUE - F.BILLARD - J.RANCE

Membres absents excusés ayant donné procuration :

C.DOS SANTOS donne procuration à J WEBER
D.LAVIGNE donne procuration à H.ETCHENIQUE

Membre absent excusé n'ayant pas donné procuration :

X.BAYLAC

Secrétaire de séance : B.GERY

Vu les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction Publique,

VU le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2021 constatant l'élection du Maire et de huit adjoints au Maire,

Considérant que la Commune compte 8359 habitants,

Considérant que pour une commune située dans la tranche des villes de 3 500 à 9 999 habitants, le taux de l'indemnité de fonction du Maire est fixé de droit à 55 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,

Considérant la volonté de la Municipalité de diminuer de 15 % le montant maximum des indemnités versées au Maire et aux Adjoints,

Considérant que pour une commune située dans la tranche des villes de 3 500 à 9 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint (et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction) est fixé à 22 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe in
du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et
aux adjoints en exercice,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des
indemnités des adjoints et du Maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs
fonctions dans la limite des taux maxima fixés par la loi,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- . d'attribuer au Maire, à sa demande, une indemnité de fonction au taux de 46.75 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- . d'attribuer aux huit adjoints ayant délégation de fonction une indemnité de fonction au taux de 18.70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- . que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice

PRECISE :

- . que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget ;
- . que le versement de ces indemnités prend effet à compter du 26 septembre 2021.

Annexe
Tableau récapitulatif des indemnités allouées
aux membres du conseil municipal

1. Calcul de l'enveloppe indemnitaire à ne pas dépasser

	Taux maxi en % de l'IB 1027	Valeur de l'indemnité	Indemnité totale
Maire	55%	2139.17 €	2139.17 €
Adjoints	22%	855.67 €	855.67 × 8 adjoints = 6845.36 €
Montant de l'enveloppe à ne pas dépasser			8984.53 €

2. Indemnités votées par le Conseil Municipal

FONCTION	NOM/PRENOM	Taux voté par le Conseil Municipal en % de l'IB 1027	Montant de l'indemnité mensuelle brute
Maire	Francis GONZALEZ	46.75 %	1818.29 €
1 ^{er} adjoint	Marie José ROQUES	18.70 %	727.32 €
2 ^{ème} adjoint	Gilles LASSABE	18.70 %	727.32 €
3 ^{ème} adjoint	Monia EVENE-MATEO	18.70 %	727.32 €
4 ^{ème} adjoint	José DOS SANTOS	18.70 %	727.32 €
5 ^{ème} adjoint	Laurence GUYONNIE	18.70 %	727.32 €
6 ^{ème} adjoint	Patrick ACEDO	18.70 %	727.32 €
7 ^{ème} adjoint	Sandrine DARRIGUES	18.70 %	727.32 €
8 ^{ème} adjoint	Jean Marie GUTIERREZ	18.70 %	727.32 €
Montant global des indemnités allouées			7636.85 €

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 15 octobre 2021

Le Maire,

